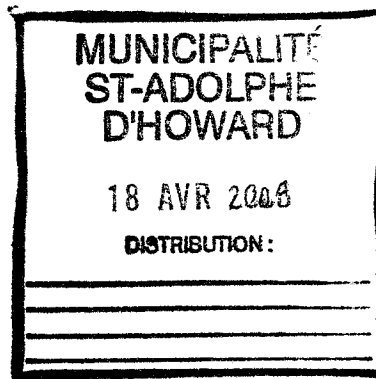




Transports
Canada

Transport
Canada



Québec, le 15 avril 2008

Votre référence Your file

Notre référence Our file

9464-15/77065

No. doc. SGDDI Doc. No. SGDDI

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard
Monsieur Sylvain Valiquette
Directeur culture et loisirs
1881, chemin du Village
Saint-Adolphe-d'Howard (Québec) J0T 2B0

OBJET: Restrictions à la conduite des bateaux – Lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie

Monsieur,

La présente fait suite à l'examen du dossier de demande de restrictions à la conduite des bateaux pour les lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie ainsi que la Petite rivière dans la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

Comme vous le savez, l'évaluation de votre demande est effectuée par le Bureau de la sécurité nautique (BSN) – Région du Québec. Cette vérification est basée sur la façon dont la demande respecte les différentes facettes de la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation, la *Loi sur la marine marchande du Canada* et ses règlements ainsi que le Guide des administrations locales.

Suite à l'étude préliminaire de votre dossier, il s'avère que certaines étapes du processus d'une demande de restrictions sont incomplètes ou manquantes et/ou ne rencontrent pas la Directive du Cabinet sur la rationalisation de la réglementation. Nous vous prions de prendre connaissance des informations ci-annexées et de nous faire parvenir les éléments manquants dès que possible.

À la réception de toutes les données nécessaires au traitement de votre dossier, nous serons en mesure de poursuivre la vérification de votre demande.

Nous vous invitons à communiquer avec nous si des renseignements supplémentaires vous étaient nécessaires. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François Jean
Agent de développement de la sécurité nautique

FJ/gb

c.c. : Me Odette Roy, Ministère des Affaires municipales et des Régions
Richard Daveluy, Directeur général (Saint-Adolphe-d'Howard)

Canada

Transports Canada - Bureau de la sécurité nautique - Région du Québec
901, Cap-Diamant, 2^e étage, Québec (Québec) G1K 4K1 - vezinal@dfp-mpo.gc.ca
Tél.: (418) 649-6833 - Télécopieur: (418) 648-7337

Restrictions à la conduite des bateaux – lacs Saint-Joseph et Sainte-Marie

Municipalité Saint-Adolphe-d'Howard

ANNEXE « A »

- L'analyse avantages/coûts (exemples : dépenses, revenus, impacts, qui va en souffrir, qui va en gagner, achat bouées, salaire, formation, équipement, etc.)
- Une lettre de l'organisme d'exécution local confirmant que ce dernier appuie les restrictions proposées et qu'il est en mesure de les faire respecter (jusqu'à ce qu'un agent spécial d'application réglementaire soit nommé)
- Plan d'action pour la sécurité (incluant le plan de balisage)
- Un engagement de la municipalité en ce qui a trait à la pose, l'enlèvement et l'entretien de l'affichage (panneaux et bouées de signalisation)
- Les positions spécifiques (longitude/latitude) des zones de restrictions proposées /